

Conseil Municipal du 28 février 2020

Question diverse - Panneaux numériques publicitaires

Monsieur le Maire,

Dans un mail envoyé aux associations solidaires par les services le 25 février dernier, concernant les délais à respecter en cas d'organisation de manifestation, nous avons pris connaissance qu'un événement associatif peut être mis en avant uniquement sur le panneau lumineux situé vers Carrefour market alors que 3 panneaux lumineux sont présents sur la ville (hors grand écran de l'Espace 1500).

En parallèle, dans un email du 27 janvier, notre équipe vous a demandé des précisions sur le nouveau contrat des panneaux de publicité numérique.

Nous avons obtenu une réponse le 5 février dernier, indiquant qu'après consultation, la mairie s'est engagée avec la société CG pub média en février 2019.

Vous indiquiez aussi que 3 panneaux numériques ont été installés et mis en service rue Bérard, avenue De Lattre de Tassigny et rue Salengro ; le panneau monochrome rue Bérard a été conservé.

Concernant la répartition des messages, le panneau monochrome est ainsi réservé aux messages associatifs. Les panneaux numériques sont réservés aux événements municipaux. Mais les événements municipaux n'étant pas si nombreux, nous regrettons vivement que la grande majorité des espaces soit utilisés par des messages et visuels publicitaires. Si vous faites le test, vous verrez que quasiment à chaque passage, vous lirez, si vous arrivez à lire, un message publicitaire mais non une information municipale. Quant aux associations, le seul panneau monochrome est bien insuffisant.

GROUPE VIVONS NOTRE VILLE

Alors notre équipe s'est interrogée mais a compris à la lecture du marché conclu : « Mise à disposition de panneaux numériques par abandon de recettes publicitaires ».

Et oui, car l'ensemble des prestations est intégralement financé par les recettes découlant des publicités affichées sur chaque panneau.

Et cela pour 6 ans avec un pourcentage de rétrocession sur les pages publicitaires de 40%.

Outre les consommations importantes d'électricité car ils sont très très lumineux notamment en nocturne (et avec un branchement sur l'éclairage public) une nouvelle fois nous ne comprenons pas votre démarche où on conclue un marché sur 6 ans pour des panneaux d'affichage numériques qui sont en fait des panneaux publicitaires pour financer un mode d'affichage municipal qui n'en est pas un...

Conformément à sa volonté de réduire la place de la publicité dans la ville, Vivons notre Ville ne comprend pas cette démarche où le volume publicitaire est bien trop important vs informations municipales. Est-ce l'objectif initial de tels panneaux ? A Vivons notre Ville, nous ne le pensons pas.